

SUSPICION DE LA PRÉSENCE DE LEGIONNELLES RESIDENCE DE LA PISCINE A AVION 23/12/2021

Nous venons d'être informés par l'Agence Régionale de Santé d'une suspicion de présences de bactéries légionnelles dans l'eau chaude de votre résidence. Celles-ci peuvent être dans de rares cas à l'origine d'une maladie pulmonaire nommée légionellose. Pour précision, la contamination se fait uniquement par voie respiratoire, par inhalation d'eau contaminée diffusée sous forme d'aérosols (douche, bain bouillonnant...).

En vertu du principe de précaution, nous vous demandons de respecter les consignes d'usage ci-contre.



Il vous est possible de prendre des bains à condition qu'ils ne soient pas bouillants pour éviter les vapeurs d'eau. Ainsi, nous vous recommandons de limiter les douches et privilégier la toilette au gant dans l'attente des résultats d'analyses satisfaisantes.



Après chaque période d'absence prolongée, faites couler l'eau froide et l'eau chaude au moins 10 minutes pour tous les points d'eau avant de les réutiliser.



L'eau chaude sanitaire peut être utilisée pour tous les autres usages courants (vaisselle, toilette au lavabo ou au robinet de la baignoire sans utiliser la douche.)



Il n'y a pas de restriction pour la consommation d'eau froide et pour l'usage de l'eau chaude à l'évier et au lavabo. **Il est cependant recommandé de laisser couler l'eau chaude 2 minutes avant chaque utilisation.** L'eau froide du robinet peut être bue.

En cas d'apparition d'une toux persistante accompagnée d'une fièvre nous vous demandons de consulter rapidement un médecin. Sachant que les personnes âgées et fragilisées sont plus sensibles à la maladie, en revanche, les enfants ne sont pas considérés comme étant à risque.

Parallèlement, nous vous informons que nous mettons tout en œuvre avec notre exploitant pour réaliser une opération de maintenance au niveau des préparateurs d'Eau Chaude Sanitaire en chaufferie. **Nous allons programmer des prélèvements et des analyses rapidement, mais sachez que les 2 dernières campagnes faites depuis 1 an ont montré l'absence de légionelloses dans le réseau de distribution.**

Nous vous tiendrons informés des résultats d'analyse dès que possible.

Vous trouverez des informations sur la légionellose sur le site de l'Agence Régionale de Santé :
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/la-legionellose>

ICF HABITAT
NORD-EST

